https://rpvconseil.com/spip.php?article1021

RPVCONSEIL
CONSEIL EXPERTISE
AUDIT COMMISSARIAT

Le plafond de la sécurité sociale augmentera de 1,6 % au 1er janvier 2025

- Sur le web - Flux rss en copie -

Date de mise en ligne : lundi 4 novembre 2024

Copyright © cabinet rpv conseil - Tous droits réservés

Le plafond annuel de la sécurité sociale sera fixé à 47 100 € au 1er janvier 2025. Le plafond mensuel s’établira donc à 3 925 €, soit une augmentation de 1,6 % par rapport au niveau de 2024.

Copyright © cabinet rpv conseil